

COMMUNAUTE URBAINE

Nombre de
Conseillers en
Exercice : 130

2

Extrait du Registre des Délibérations

2

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt mai, à dix-sept heures, les Membres du Conseil de la Communauté Urbaine, légalement convoqués le 11 mai 2021, se sont réunis dans le hall des expositions du carré des docks sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, Président.

Etaient présents :

Jean-Baptiste GASTINNE ; Florent SAINT-MARTIN ; Didier SANSON ; Alban BRUNEAU ; Christine MOREL ; Régis DEBONS ; Hubert DEJEAN DE LA BATIE ; Jean-Louis ROUSSELIN ; Jean-Louis MAURICE ; Christian GRANCHER ; Jean-Michel ARGENTIN ; François AUBER ; André BAILLARD ; Thérèse BARIL ; Frédéric BASILLE ; Dominique BELLENGER ; Gilles BELLIERE ; Monique BERTRAND ; Jean-Pierre BONNEVILLE ; Pierre BOUYSSSET ; Patrick BUCOURT ; Patrick BUSSON ; Agnès CANAYER ; Thibaut CHAIX ; Noureddine CHATI ; Malika CHERRIERE ; Annie CHICOT ; Olivier COMBE ; Christine CORMERAIS ; Pascal CORNU ; Nadège COURCHE ; Brigitte DECHAMPS ; Françoise DEGENETAIS ; Fabienne DELAFOSSE ; Laetitia DE SAINT NICOLAS à partir de 18h05 (examen du dossier n° 22) ; Emmanuel DIARD ; Christine DOMAIN ; Marie-Claire DOUMBIA ; Marie-Laure DRONE ; Véronique DUBOIS ; Jérôme DUBOST ; Christian DUVAL ; Clotilde EUDIER ; Agnès FIRMIN LE BODO ; Alain FLEURET ; Patrick FONTAINE ; Jean-Luc FORT ; Solange GAMBART ; Laurent GILLE ; Carol GONDOUIN ; Denis GREVERIE ; Marie-Catherine GRZELCZYK ; Marc GUERIN ; Anthony GUEROUT ; Annie GUIVARCH ; Jocelyne GUYOMAR ; Jean-Luc HEBERT ; Sophie HERVE ; Jean-Luc HODIERNE ; Yves HUCHET ; Pascal LACHEVRE ; Laurent LANGELIER ; David LAURENT ; Jean-Pierre LEBOURG ; Caroline LECLERCQ ; Jean-Paul LECOQ ; Jean-Pierre LEDUC ; Patrick LEFEBVRE ; Daniel LEMESLE ; Sandrine LEMOINE ; Arnaud LENOBLE ; Hervé LEPILEUR ; Pascal LEPRETTRE ; Cyriaque LETHUILLIER ; Laurent LOGIOU ; Bruno LOZANO ; Fabienne MALANDAIN ; Gérald MANIABLE ; Emilie MASSET ; Denis MERVILLE ; Stéphanie MINEZ ; Christelle MSICA GUEROUT ; Nathalie NAIL ; Madjid NASSAH ; Oumou NIANG-FOUQUET ; Valérie PETIT ; Edouard PHILIPPE ; Jacques MARTIN ; Etienne PLANCHON ; Dominique PREVOST ; Michel RATS ; Alain RENAUT ; Nicolas SIMON ; Patrick TEISSERE ; Marc-Antoine TETREL ; Florence THIBAUDEAU-RAINOT ; Philippe TOUILIN ; Seydou TRAORE ; Thierry UVENARD ; Virginie VANDAELE ; Danièle VASCHALDE ; Sylvain VASSE ; Martine VIALA ; Nacera VIEUBLE, Membres titulaires ; Ludovic CARPENTIER, Membre suppléant.

Etaient excusés et non représentés :

Laurence BESANCENOT ; André CORNOU ; Wasil ECHCHENNA ; Anne-Virginie LECOURTOIS ;

Etaient absents :

Fanny BOQUET ; Fabienne DUBOSQ ; Fanny HEUZE ; Aurélien LECACHEUR ; Bineta NIANG ; Pierre SIRONNEAU ; Anne-Marie VIGNAL.

Etaient excusés et représentés :

Augustin BOEUF a donné pouvoir à Brigitte DECHAMPS jusqu'à son arrivée à 17h35 (examen du dossier n° 17) ; Gaëlle CAETANO a donné pouvoir à Denis GREVERIE ; Corinne CHATEL a donné pouvoir à Emmanuel DIARD ; Avelyne CHIROL a donné pouvoir à Ludovic CARPENTIER ; Louisa COUPPEY a donné pouvoir à Madjid NASSAH ; Pascal CRAMOISAN a donné pouvoir à Pascal LACHEVRE ; Isabelle CREVEL a donné pouvoir à Jean-Luc HEBERT ; Stéphanie DE BAZELAIRE a donné pouvoir à Yves HUCHET ; Jacques DELLERIE a donné pouvoir à Jean-Michel ARGENTIN ; Hady DIENG a donné pouvoir à Nathalie NAIL ; Cindy EVRARD a donné pouvoir à Christine MOREL ; Antonin GIMARD a donné pouvoir à Thibaut CHAIX jusqu'à son arrivée à 18h30 à l'examen du dossier n° 42 ; Valérie HUON-DEMARE a donné pouvoir à Didier SANSON ; Raphaël LESUEUR a donné pouvoir à Etienne PLANCHON ; Pierre MICHEL a donné pouvoir à Patrick TEISSERE ;

Thibaut CHAIX a été désigné Secrétaire de séance.

DELB-20210157

FINANCES - EXERCICE 2020 - AFFECTATION DES RESULTATS - ADOPTION.-

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211.13 et suivants, L1612.1 et suivants (adoption et exécution du budget) et L 2311.1 et suivants (Budget et Comptes) ;

VU la loi n° 96.142 du 24 février 1996 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux Collectivités Territoriales ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

VU l'instruction comptable M 4 du Ministère de l'économie, des finances et du budget, portant sur la comptabilité des services publics locaux à caractère industriel ou commercial ;

VU l'instruction comptable M 43 du Ministère de l'économie, des finances et du budget, portant sur la comptabilité des services publics locaux de transport de personne ;

VU l'instruction comptable M 49 du Ministère de l'économie, des finances et du budget, portant sur la comptabilité des services publics locaux d'assainissement et de distribution d'eau potable ;

VU les budgets et les décisions modificatives de l'exercice 2020 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 20 mai 2021 adoptant les comptes administratifs 2020 ;

Son bureau, réuni le 6 mai 2021, consulté ;

VU le rapport de M. le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE :

1. d'affecter les résultats de fonctionnement des budgets principal et annexes comme suit :

1 / POUR LE BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL DE LE HAVRE SEINE METROPOLE

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **34 498 527,93 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 19 282 913,21 €, ajouté au résultat 2019 reporté de 15 215 614,72 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture		- 21 885 278,19 €
Égal à l'excédent d'investissement de l'exercice + 10 729,06 €	A	
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 21 896 007,25 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	3 805 872,27 €
Dépenses	C	1 828 242,59 €
Besoin de financement	A + B - C	- 19 907 648,51 €

BUDGET ANNEXE ZAC EPAVILLE CLOTURE AU 31/12/2020

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **306 396,00 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 271 952,61 € ajouté au résultat 2019 reporté de 34 443,39 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture	A	0,00 €
Egal au déficit d'investissement de l'exercice - 1 054 781,02 €		
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 1 054 781,02 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
Excédent de financement	A + B - C	+ 0,00 €

TABLEAU DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉ D'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

	Budget principal	Budget Epaville	TOTAL
Excédent de fonctionnement	34 498 527,93 €	306 396,00 €	34 804 923,93 €
Déficit de fonctionnement			0,00 €
Sous total excédent de fonctionnement net			34 804 923,93 €
Déficit d'investissement	-21 885 278,19 €	0,00 €	-21 885 278,19 €
Excédent d'investissement		0,00 €	0,00 €
Sous total déficit d'investissement net			-21 885 278,19 €
Reports recettes d'investissement	3 805 872,27 €	0,00 €	3 805 872,27 €
Reports dépenses d'investissement	-1 828 242,59 €	0,00 €	-1 828 242,59 €
Excédent d'investissement			-19 907 648,51 €
Excédent de fonctionnement reporté			34 804 923,93 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2020 sur le budget principal de la communauté urbaine :

- ♦ en priorité
 - à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 19 907 648,51 €
- ♦ pour le solde
 - à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 14 897 275,42 €

Affectation du déficit d'investissement 2020 sur le budget principal de la communauté urbaine :

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 21 885 278,19 €

2 / POUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de 38 248 730,49 € égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 4 682 818,35 € ajouté au résultat 2019 reporté de 33 565 912,14 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture		
Égal à l'excédent d'investissement de l'exercice +1 014 310,21 €	A	- 3 756 753,70 €
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 4 771 063,91 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	1 224 347,40 €
Dépenses	C	22 918,28 €
Besoin de financement	A + B - C	- 2 555 324,58 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2020 sur le budget assainissement de la communauté urbaine :

- ♦ en priorité
 - à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 2 555 324,58 €
- ♦ pour le solde
 - à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 35 693 405,91 €

Affectation du déficit d'investissement 2020 sur le budget assainissement de la communauté urbaine :

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : - 3 756 753,70 €

3 /POUR LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de 15 008 905,01 € égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 5 613 291,22 € ajouté au résultat 2019 reporté de 9 395 613,79 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture		
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 2 281 324,61 €	A	- 4 001 746,97 €
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 1 720 422,36 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	331 786,88 €
Dépenses	C	26 327,40 €
Besoin de financement	A + B - C	- 3 696 287,49 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2020 sur le budget eau potable de la communauté urbaine :

- ♦ en priorité
 - à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 3 696 287,49 €
- ♦ pour le solde
 - à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 11 312 617,52 €

Affectation du déficit d'investissement 2020 sur le budget eau potable de la communauté urbaine :

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : - 4 001 746,97 €

4 /POUR LE BUDGET ANNEXE EAU ZONE INDUSTRIELLE

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **1 821 880,90 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 1 309 735,46 € ajouté au résultat 2019 reporté de 512 145,44 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture		
Égal à l'excédent d'investissement de l'exercice +222 691,20 €	A	- 343 248,83 €
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 565 940,03 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	17 806,79 €
Besoin de financement	A + B - C	- 361 055,62 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2020 sur le budget eau zone industrielle de la communauté urbaine :

- ♦ en priorité
 - à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 361 055,62 €
- ♦ pour le solde
 - à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 1 460 825,28 €

Affectation du déficit d'investissement 2019 sur le budget eau zone industrielle de la communauté urbaine :

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : - 343 248,83 €

5 / POUR LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **5 510 152,68 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 5 044 032,47 € ajouté au résultat 2019 reporté de 466 120,21 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture		
Égal à l'excédent d'investissement de l'exerc. + 5 281 269,91 €	A	- 11 930 691,63 €
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 17 211 961,54 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	10 436 527,88 €
Dépenses	C	3 937 373,99 €
Besoin de financement	A + B - C	- 5 431 537,74 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2020 sur le budget transports publics de la communauté urbaine :

- ♦ en priorité
 - à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 5 431 537,74 €
- ♦ pour le solde
 - à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 78 614,94 €

Affectation du déficit d'investissement 2020 sur le budget transports publics de la communauté urbaine :

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : - 11 930 691,63 €

6 / POUR LE BUDGET ANNEXE COLLECTE ET RECYCLAGE

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **23 057 045,01 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 940 088,29 € ajouté au résultat 2019 reporté de 22 116 956,72 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture		
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 7 362 828,99 €	A	- 11 650 673,56 €
Ajouté au déficit d'investissement reporté - 4 287 844,57 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	12 183 245,53 €
Dépenses	C	18 399,31 €
Excédent de financement	A + B - C	+ 514 172,66 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2020 sur le budget collecte et recyclage de la communauté urbaine :

- ♦ à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 23 057 045,01 €

Affectation du déficit d'investissement 2020 sur le budget collecte et recyclage de la communauté urbaine :

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : - 11 650 673,56 €

7 / POUR LE BUDGET ANNEXE ZAE PARC ECONORMANDIE**Le compte administratif 2020 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de **19 594,68 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de - 97 219,67 €, ajouté au résultat 2019 reporté de 116 814,35 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture		188 044,91 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 1 372 808,13 €	A	
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 1 560 853,04 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
Excédent de financement	A + B - C	+ 188 044,91 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2020 sur le budget ZAE Parc EcoNormandie de la communauté urbaine :

- ♦ à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 19 594,68 €

Affectation des excédents d'investissement 2020 sur le budget ZAE Parc EcoNormandie de la communauté urbaine :

- ♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 188 044,91 €

8 / POUR LE BUDGET ANNEXE CHATEAU DE GROMESNIL**Le compte administratif 2020 fait apparaître :**

Un excédent de fonctionnement global de **157 648,09 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de - 42 890,01 €, ajouté au résultat 2019 reporté de 200 538,10 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture		320 580,53 €
Égal à l'excédent d'investissement de l'exercice + 10 101,41 €	A	
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 310 479,12 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	29 567,31 €
Excédent de financement	A + B - C	+ 291 013,22 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2020 sur le budget Château de Gromesnil de la communauté urbaine :

- ♦ à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 157 648,09 €

Affectation des excédents d'investissement 2020 sur le budget Château de Gromesnil de la communauté urbaine :

- ♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 320 580,53 €

9 /POUR LE BUDGET ANNEXE ZAC PARC DES COURTINES

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **1 520,75 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de – 156 695,00 € ajouté au résultat 2019 reporté de 158 215,75 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture		554 778,33 €
Égal à l'excédent d'investissement de l'exercice + 74 778,33 €	A	
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 480 000,00 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
Excédent de financement	A + B - C	+ 554 778,33 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2020 sur le budget ZAC des Courtines de la communauté urbaine :

- ♦ à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 1 520,75 €

Affectation des excédents d'investissement 2020 sur le budget ZAC des Courtines de la communauté urbaine :

- ♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 554 778,33 €

10 /POUR LE BUDGET ANNEXE ZAC DES JONQUILLES

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement global de – **2 026,77 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 26 540,90 € ajouté au résultat 2019 reporté de – 28 567,67 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture		
Egal au déficit d'investissement de l'exercice	- 26 939,90 €	A
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté	+ 82 949,34 €	
		56 009,44 €
Restes à réaliser Investissement		
Recettes		B
Dépenses		C
		0,00 €
		0,00 €
Excédent de financement		A + B - C
		+ 56 009,44 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2020 sur le budget ZAC des Jonquilles de la communauté urbaine :

- ♦ au déficit de fonctionnement reporté – compte 002 : 2 026,77 €

Affectation des excédents d'investissement 2020 sur le budget ZAC des Jonquilles de la communauté urbaine :

- ♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 56 009,44 €

11 /POUR LE BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES NAUTIQUES DE L'ESCAUT

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **1 593,97 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 342 715,78 € ajouté au résultat 2019 reporté de -341 121,81 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture		
Egal à l'excédent d'investissement de l'exercice	+ 2 525 976,76€	A
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté	+ 343 123,09 €	
		2 869 099,85 €
Restes à réaliser Investissement		
Recettes		B
Dépenses		C
		1 643 079,87 €
		4 511 386,48 €
Excédent de financement		A + B - C
		+ 793,24 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2020 sur le budget parc d'activités nautique de l'Escaut de la communauté urbaine :

- ♦ à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 1 593,97 €

Affectation des excédents d'investissement 2020 sur le budget parc d'activités nautique de l'Escaut de la communauté urbaine :

- ♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 2 869 099,85 €

12 /POUR LE BUDGET ANNEXE IMMOBILIER TERTIAIRE

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **30 989,00 €** égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 331 864,14 € ajouté au résultat 2019 reporté de - 300 875,14 €.

Solde d'exécution d'investissement			
Excédent d'investissement de clôture		A	334 231,32 €
Egal au déficit d'investissement de l'exercice	- 68 644,60 €		
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté	+ 402 875,92 €		
Restes à réaliser Investissement			
Recettes		B	0,00 €
Dépenses		C	586,94 €
Excédent de financement		A + B - C	+ 333 644,38 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2020 au budget immobilier tertiaire de la communauté urbaine :
 ♦ à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 30 989,00 €

Affectation des excédents d'investissement 2020 au budget immobilier tertiaire de la communauté urbaine :
 ♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 334 231,32 €

13 / POUR LE BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES JULES DURAND

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement global de -32 817,64 € au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 1 607 027,85 ajouté au résultat 2019 reporté de - 1 639 845,49 €.

Solde d'exécution d'investissement			
Excédent d'investissement de clôture		A	1 264 832,69 €
Egal au déficit d'investissement de l'exercice	- 379 603,20 €		
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté	+ 1 644 435,89 €		
Restes à réaliser Investissement			
Recettes		B	0,00 €
Dépenses		C	0,00 €
Excédent de financement		A + B - C	+ 1 264 832,69 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2020 au budget parc d'activités Jules Durand de la communauté urbaine :
 ♦ au déficit de fonctionnement reporté – compte 002 : 32 817,64 €

Affectation des excédents d'investissement 2020 au budget parc d'activités Jules Durand de la communauté urbaine :
 ♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 1 264 832,69 €

14 / POUR LE BUDGET ANNEXE ZA DE L'ORMERIE

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

Le résultat de fonctionnement est égal à 0,00 €.

Solde d'exécution d'investissement			
Excédent d'investissement de clôture		A	320,23 €
Egal à l'excédent d'investissement de l'exercice	+ 320,23 €		
Ajouté au déficit d'investissement reporté	(Non concerné)		
Restes à réaliser Investissement			
Recettes		B	0,00 €
Dépenses		C	0,00 €
Excédent de financement		A + B - C	+ 320,23 €

Affectation des excédents d'investissement 2020 au budget ZA de l'Ormerie de la communauté urbaine :
 ♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 320,23 €

15 /POUR LE BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de 396 651,69 €, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 54 101,68 €, ajouté au résultat 2019 reporté de 342 550,01 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture		- 58 659,36 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice - 254 840,30 €	A	
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 196 180,94 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
Besoin de financement	A + B - C	- 58 659,36 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2020 sur le budget hôtel d'entreprises CE de la communauté urbaine :

- ♦ en priorité
 - à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 58 659,36 €
- ♦ pour le solde
 - à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 337 992,33 €

Affectation des excédents d'investissement 2020 sur le budget hôtel d'entreprises CE de la communauté urbaine :

- ♦ au déficit d'investissement reporté – compte 001 : 58 659,36 €

16 /POUR LE BUDGET ANNEXE ATELIER LOCATIF

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de 314 340,14 €, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 47 938,58 €, ajouté au résultat 2019 reporté de 266 401,56 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture		189 838,57 €
Égal à l'excédent d'investissement de l'exercice + 8 846,80 €	A	
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté + 180 991,77 €		
Restes à réaliser Investissement		
Recettes	B	0,00 €
Dépenses	C	0,00 €
Excédent de financement	A + B - C	+ 189 838,57 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2020 sur le budget atelier locatif de la communauté urbaine :

- ♦ à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 314 340,14 €

Affectation des excédents d'investissement 2020 sur le budget atelier locatif de la communauté urbaine :

- ♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 189 838,57 €

17 /POUR LE BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **472 378,48 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de - 17 399,00 €, ajouté au résultat 2019 reporté de 489 777,48 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture		- 367 972,37 €
Égal au déficit d'investissement de l'exercice	- 619 251,82 €	A
Ajouté à l'excédent d'investissement reporté	+ 251 279,45 €	
Restes à réaliser Investissement		
Recettes		131 000,00 €
Dépenses		139 160,63 €
Besoin de financement	A + B - C	- 376 133,00 €

Affectation des excédents de fonctionnement 2020 sur le budget maison pluridisciplinaire de la communauté urbaine :

- ♦ en priorité
 - à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 : 376 133,00 €
- ♦ pour le solde
 - à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 96 245,48 €

Affectation des excédents d'investissement 2020 sur le budget maison pluridisciplinaire de la communauté urbaine :

- ♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 367 972,37 €

18 /POUR LE BUDGET ANNEXE OPERATIONS IMMOBILIERES

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement global de **5 618,71 €**, égal au résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 11 768,82 €, ajouté au résultat 2019 reporté de - 6 150,11 €.

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture		4 978,62 €
Égal à l'excédent d'investissement de l'exercice	+ 4 978,62 €	A
Ajouté au déficit d'investissement reporté	(Non concerné)	
Restes à réaliser Investissement		
Recettes		0,00 €
Dépenses		0,00 €
Excédent de financement	A + B - C	+ 4 978,62 €

Affectation du déficit de fonctionnement 2020 sur le budget Opérations immobilières de la communauté urbaine :

♦ à l'excédent de fonctionnement reporté – compte 002 : 5 618,71 €

Affectation des excédents d'investissement 2020 sur le budget Opérations immobilières de la communauté urbaine :

♦ à l'excédent d'investissement reporté – compte 001 : 4 978,62 €

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE

Par 107 voix « pour » et 11 « contre »

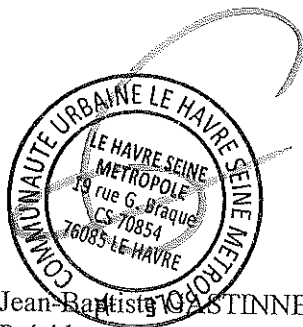
Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre

Le Havre, le **28 MAI 2021**

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président et par délégation



Jean-Baptiste CASTINNE, Vice-Président

ACTE EXECUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le **28 MAI 2021**

Publié le **28 MAI 2021**